

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Canton de Neuchâtel

LEVÉE DE BAN

L'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. Le ban décrété le 28 mai 1965, 19 juillet 1965 et 6 avril 1966 est levé sur les territoires communaux de : Môtiers, La Chaux-de-Fonds, Les Hauts-Geneveys, Fontainemelon, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fontaines, Boudevilliers, Boudry, Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez et Vaumarcus-Vernéaz.

Article 2. La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la « Feuille officielle » et le « Journal suisse d'apiculture ».

Neuchâtel, le 18 juillet 1966.

L'inspecteur cantonal
des ruchers :
J.-P. Gobbo.

Le vétérinaire cantonal :
Dr Staehli.

Canton de Vaud

MISE SOUS SÉQUESTRE

Les communes de Cully et d'Ecublens (moitié est) ainsi que le hameau du Châtel/Bex sont mis sous séquestre pour loque américaine.

LEVÉE DE SÉQUESTRE

Le séquestre est levé dans les communes de Bière, Vallorbe, Bussigny, Mutrux et le hameau de La Raisse/Concise.

Inspecteur cantonal des ruchers :
G. Golay.

Maladies des abeilles en juin 1966

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Loque américaine					
<i>Argovie</i>			<i>Tessin</i>		
Baden	Busslingen	2	Lugano	Canobbio	1
	Oberrohrdorf	1	<i>Valais</i>		
	Remetschwil	1	Goms	Münster	1
<i>Berne</i>			Entremont	Dranse-Liddes	1
Berne	Wabern/Berne	1	Martigny	Fully	1
Bienne	Bienne	1	<i>Zurich</i>		
Interlaken	Gidisdorf/Stechelberg	1	Dielsdorf	Altburg-Regensdorf	1
	Grindelwald	1	Horgen	Schönenberg	1
	Wittenbah	1	Zurich	Zurich	1
Signau	Affoltern-Weier i.E.	1	<i>Fribourg</i>		
Trachselwald	Ederswiler	1	Broye	Léchelles	1
Delémont	Essert-Talin, Vermes	1	Gruyère	Hauteville	1
	Undervelier	1	Singine	Düdingen	3
Moutier	Courchapoix	1	Veveyse	Remaufens	2
	Reconvilier	1	<i>Vaud</i>		
Porrentruy	Porrentruy	1	Vevey	Blonay	1
Loque européenne					
<i>Berne</i>			<i>Soleure</i>		
Aarwangen	Hermendingen	1	Kriegstetten	Derendingen	1
Berne	Kirchlindach	1	<i>Valais</i>		
	Murzelen	1	Entremont	Vollèges	1
Interlaken	Gidisdorf/Stechelberg	1	Hérens	Hérémece	1
	Grindelwald	1	Martigny	Martigny	1
	Wengen « Wengi »	1		Martigny-Bourg	1
	Wilderswil	1	Ouest de Raron	Wiler-Lötschental	1
Niedersimmental	Weissenburg	1	<i>Neuchâtel</i>		
Thoune	Goldiwil	1	Boudry	Bevaix	1
Wangen a.A.	Aspi, (Ochlenberg)	1		Bôle	2
	Inkwil	1	Neuchâtel	Motet s/Le Landeron	1
<i>Grisons</i>			<i>Vaud</i>		
Heinzenberg	Almens	1	Aigle	Bex	2
	Dusch b/Paspels	1	Lausanne	Le Mont	1
	Paspels	1		Renens	1
<i>Saint-Gall</i>			Morges	Morges	1
Sargans	Vilters	1			

Section apicole du Liebefeld

PROCÈS-VERBAL DE LA 90^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR TENUE A LAUSANNE, LE 12 MARS 1965

M. Robert Bovey, président, ouvre la séance à 10 h. 20 et souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il salue le représentant du Liebefeld en la personne de M. Maquelin qui vient de terminer ses études au Polytechnicum fédéral de Zurich et lui donne immédiatement la parole.

M. Maquelin excuse l'absence de M. le docteur Wille, retenu par des obligations professionnelles. L'orateur parle en particulier des recherches sur les miellats de forêts et déclare que le moment est proche où l'apiculteur pourra se rendre avec ses ruches à des empla-

cements déterminés, où la présence de pucerons aura été signalée. Il annonce qu'un cours de détecteurs de pucerons sera organisé sous la responsabilité du Liebefeld.

M. le président remercie M. Maquelin et salue les autres invités de ce jour : MM. Schneider, conseiller technique, Louis Roulet, président de la Centrale des miels, Buscarlet, conférencier du jour, Valet, Zimmermann et Bohnet, tous trois anciens secrétaires, Gonet, membre d'honneur.

Se font fait excuser : MM. Meunier, Gassman, Dietrich, Jacquier, Berset.

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* : L'assemblée est constituée par 104 délégués, représentant 44 sections. Ne sont pas représentées les sections : Avenches, Jorat, Val-de-Travers.

2. *Désignation des scrutateurs* : Sont désignés MM. Fontannaz, Simon, Ruckstuhl, Macherel.

3. *Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée* : Le PV ayant paru dans le journal, sa lecture n'est pas demandée ; il est accepté sans observation.

4. *Rapport du président* : M. le président donne lecture de son rapport sur l'activité de la SAR durant l'exercice écoulé, rapport publié dans notre journal. Mis aux voix par M. Broquet, vice-président, ce rapport est accepté à l'unanimité.

5. *Finances* : a) Comptes 1965 : M. Merminod, administrateur de la SAR, commente les comptes et fournit les renseignements demandés par MM. Barbier, Gobbo et Baillod. Le bénéfice de 3108 fr. 52 est dû principalement au transfert du montant de 2000 francs du compte Expo.

Le montant de 2966 fr. 87 — dépenses diverses — comprend entre autres, la délégation à Bucarest, les frais occasionnés par la fête de la SAR, délégation à la Fédération suisse des Sociétés d'apiculture.

b) Rapport de la Commission vérificatrice des comptes : M. Wiesmann, au nom des réviseurs désignés, donne lecture du rapport de la Commission de vérification qui propose : au Comité central de bien vouloir examiner la possibilité de réaliser une économie en invitant les sections et leurs correspondants à limiter la longueur des différents communiqués paraissant dans le « Journal suisse d'apiculture ». Une diminution de 2 pages seulement par numéro représenterait une économie annuelle de frais d'impression de 1500 à 2000 francs. La Commission souhaite que les deux postes du budget 1966, assemblée des délégués et comité, inférieurs aux dépenses effectives de 1965, restent dans les limites prévues.

La Commission propose à l'AD :

1. d'accepter les comptes 1965 ;
2. de donner décharge au Comité central pour sa bonne gestion avec félicitations au caissier ;

3. de donner décharge à la Commission vérificatrice.

Mis aux voix, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

c) Budget 1966 : adopté à l'unanimité.

d) Fixation de la cotisation 1967 : Le Comité central propose une augmentation de la cotisation de 50 ct., ce qui constitue un minimum, vu le renchérissement prévu pour l'impression du journal : en 1964 : 25 088 fr. et en 1965 : 28 622 fr. 50.

La section de Lausanne appuie la proposition du CC.

M. Barbier, au nom de la Genevoise, pense qu'on pourrait encore attendre les résultats de l'exercice 1966.

M. Baillod se demande s'il ne serait pas indiqué de mettre l'impression du journal au concours. M. le président renseigne M. Baillod : le contrat a été dénoncé, mais l'imprimerie Corbaz est celle qui nous a fait les meilleures conditions.

M. G. Matthey, rédacteur donne encore d'utiles renseignements complémentaires.

Mis aux voix le montant de la cotisation augmenté de 50 ct est adopté à une très forte majorité. La cotisation est donc fixée à 9 francs pour 1967.

e) Désignation des sections vérificatrices des comptes de l'exercice 1966 : Genevoise, Glâne, Grandson-Pied du Jura, Gros-de-Vaud.

6. *Activité apicole 1966* : M. Sueur : il faut soutenir la vente de notre miel par une propagande accrue. M. Baillod : il faut souligner les dangers des miels étrangers. M. Barbier : les emballages sont trop diversifiés. M. Voyame : des articles plus nombreux favoriseraient la vente du miel. M. Bourgeois : il y aurait lieu d'étudier un modèle d'emballage unique.

M. le président renseigne sur ce qui a été fait. Des démarches ont été entreprises auprès de la Division de l'agriculture pour demander une prise en charge qui a été refusée. Les magasins Migros avec lesquels des relations sont entretenues ont effectué des achats importants dans certaines régions. Nous sommes membres de l'Office suisse de propagande, cette organisation peut nous aider. Par le canal de la Fédération suisse, il sera possible d'intensifier la propagande en Suisse allemande. Mme Claudine Blanc a prêté ses services pour une propagande très bien conçue dans « La Terre Vaudoise », par le canal du CRJA. Une émission radiophonique à laquelle M. Bovey a collaboré aurait pu être plus payante, mais le miel était souvent absent des magasins de la place. Il pense que

l'action propagande devra être réorganisée. La Centrale n'est pas équipée pour la vente en bocaux. Le contrôle devra aussi être intensifié. La section de La Chaux-de-Fonds étudie le contrôle obligatoire pour tous ; le contrôle intégral serait une excellente chose.

7. *Adoption des rapports publiés dans le journal* : M. Schmid, contrôleur, donne des précisions au sujet du réfractomètre, dont le coût s'élève à 400 francs. Le Dr Rousseau y a contribué, ce qui offre plus de garantie. La propreté des miels livrés à la Centrale laisse grandement à désirer. Il serait possible de délivrer plusieurs cartes au même apiculteur pour lui permettre de vendre à plusieurs clients.

M. Gobbo se demande si les fédérations, ou même les sections, ne devraient pas faire l'achat d'un réfractomètre.

M. Baillod estime qu'il faut se montrer plus sévère en présence des abus. M. Barbier fait part d'un essai tenté par la Genevoise au moyen de la toile de nylon qui a donné de très bons résultats.

M. Bassin propose un prix différentiel pour les miels de colza. M. Rithner rappelle qu'on ne peut pas mettre un écusson sur un emballage. Les divers rapports sont adoptés sans opposition.

8. *Nomination statutaire de trois membres sortants, tous rééligibles* : MM. R. Bovey, O. Schmid, M. Mouche. Selon art. 27 : *élection du président*.

La Fédération vaudoise propose M. R. Bovey par lettre adressée à M. Brocquet, vice-président ; M. Barbier propose M. Schmid ; M. Voyame propose M. Mouche. Ces trois membres sont réélus à l'unanimité. M. Brocquet, vice-président, déclare que selon l'art. 27 des statuts, le président doit être réélu tous les trois ans. M. Robert Bovey est élu par acclamation ; il remercie l'assemblée.

A suivre.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR AOUT 1966

La période écoulée depuis nos derniers conseils n'a guère été favorable pour l'apiculture.

La deuxième quinzaine de juin, maussade et froide, a fortement ralenti et même stoppé par endroit un début de récolte pro-